



Non à la prolifération des armes !

mercredi 17 mars 2021, par [Bariaud](#)

ACTUALITÉ

NON À LA PROLIFÉRATION DES ARMES !

100 milliards d'euros sur 15 ans pour la santé, les hôpitaux publics, l'éducation, la transition écologique : c'est possible en ratifiant le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires

Le 22 janvier 2021, savourons ensemble cette victoire ! Cette date passée inaperçue restera pour les générations futures une date essentielle, une date historique pour notre monde post apocalyptique. Le traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN), adopté en 2017, entre en vigueur et rend les armes nucléaires illégales que ce soit leurs possessions, leurs fabrications ou la menace de leurs utilisations (stratégie de dissuasion nucléaire). C'est la victoire des militantes et des militants pacifistes qui se sont mobilisés pendant plusieurs années parfois dans une certaine indifférence dans notre pays.



Le TIAN comble un vide juridique et complète l'interdiction des autres armes de destruction massive, biologiques et chimiques, ainsi que de certaines armes classiques condamnées pour leur impact sur les civils. Il aura des effets même sur les pays qui le rejettent. La France, pour l'instant, n'a pas ratifié ce traité, mais elle ne pourra pas porter d'un côté sa politique de défense militaire basée sur le nucléaire et tourner le dos au processus de démocratie internationale.

Les puissances nucléaires, dont la France, ont beau déclarer que le traité d'interdiction des armes nucléaires ne leur impose aucune obligation, elles ne pourront plus affirmer que leurs armes nucléaires sont légitimes. Ainsi, les très longs et très coûteux programmes de modernisation et de renouvellement des arsenaux ne se justifient plus. Ces puissances affirment de manière contradictoire que la dissuasion nucléaire n'est tout retour à l'arme nucléaire, alors même qu'elles incluent dans leur doctrine des

solennel d'emploi de l'arme atomique « à dessein avoué » et investissent dans de nouveaux types d'armes nucléaires plus « utilisables », qui abaissent dangereusement le seuil de la guerre nucléaire. En fait, toutes les mesures en discussion (interdiction des essais nucléaires ou de la production de matières fissiles militaires, réduction des arsenaux, non-emploi en premier, etc.) sont actuellement bloquées par ces mêmes puissances. De plus, en continuant d'affirmer que l'arme nucléaire est la garantie ultime de leur sécurité, elles la rendent encore plus attrayante et elles favorisent la prolifération qu'elles prétendent combattre.

Cette épée de Damoclès dans un climat de tensions mondiale, quelque peu apaisé avec le départ de Trump, ne doit plus peser sur l'avenir de la population mondiale. Mettons plutôt à profit les milliards dégagés par ce traité, le bien-être des populations présentes et à venir, développons la collaboration entre les peuples dans plusieurs domaines par exemple : la santé et l'éducation, la transition écologique et l'épanouisse-

ment de vivre dans un monde de paix. Il est grand temps, trois quarts de siècle après l'horreur d'Hiroshima et de Nagasaki, que la France se joigne au mouvement mondial pour l'interdiction progressive et multilatérale des armes nucléaires en adhérant au TIAN. La France contribuera ainsi, comme elle l'a déjà fait pour les autres armes de destruction massive, à l'élimination de l'arme la plus destructrice inventée par l'être humain.

La prochaine étape se traduira par une campagne nationale et internationale d'actions pour gagner la signature et la ratification de ce traité par les 9 États possédant des armes nucléaires, dont la France, 85 % des Français·es y sont favorables et 76 % sont pour que la France s'engage dans le processus de désarmement nucléaire. Le gouvernement français doit annoncer le gel immédiat des programmes de modernisation des armes nucléaires en cours.

100 milliards d'euros sur 15 ans pour la santé, les hôpitaux publics, l'éducation, la transition écologique : c'est possible en ratifiant le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires

Le 22 janvier 2021, savourons ensemble cette victoire ! Cette date passée inaperçue restera pour les générations futures une date essentielle, une date historique pour notre monde post apocalyptique. Le traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN), adopté en 2017, entre en vigueur et rend les armes nucléaires illégales que ce soit leurs possessions, leurs fabrications ou la menace de leurs utilisations (stratégie de dissuasion nucléaire). C'est la victoire des militantes et des militants pacifistes qui se sont mobilisés pendant plusieurs années parfois dans une certaine indifférence dans notre pays.

Le TIAN comble un vide juridique et complète l'interdiction des autres armes de destruction massive, biologiques et chimiques, ainsi que de certaines armes classiques condamnées pour leur impact sur les civils. Il aura des effets même sur les pays qui le rejettent. La France, pour l'instant, n'a pas ratifié ce traité, mais elle ne pourra pas porter d'un côté sa politique de défense militaire basée sur le nucléaire et tourner le dos au processus de démocratie internationale.

Les puissances nucléaires, dont la France, ont beau déclarer que le traité d'interdiction des armes

nucléaires ne leur imposera aucune obligation, elles ne pourront plus affirmer que leurs armes nucléaires sont légitimes. Ainsi les très longs et très coûteux programmes de modernisation et de renouvellement des arsenaux ne se justifient plus. Ces puissances affirment de manière contradictoire que la dissuasion nucléaire exclut tout recours à l'arme nucléaire, alors même qu'elles incluent dans leur doctrine des scénarii d'emploi de l'arme atomique (le « dernier avertissement ») et investissent dans de nouveaux types d'armes nucléaires plus « utilisables », qui abaissent dangereusement le seuil de la guerre nucléaire. En fait, toutes les mesures en discussion (interdiction des essais nucléaires ou de la production de matières fissiles militaires, réduction des arsenaux, non-emploi en premier, etc.) sont actuellement bloquées par ces mêmes puissances. De plus, en continuant d'affirmer que l'arme nucléaire est la garantie ultime de leur sécurité, elles la rendent encore plus attrayante et elles favorisent la prolifération qu'elles prétendent combattre.

Cette épée de Damoclès dans un climat de tension mondiale, quelque peu apaisé avec le départ de Trump, ne doit plus peser sur l'avenir de la population mondiale.

Mettons plutôt à profit les milliards dégagés par ce traité, le bien-être des populations présentes et à venir, développons la collaboration entre les peuples dans plusieurs domaines par exemple : la santé et l'éducation, la transition écologique et l'épanouissement de vivre dans un monde de paix.

Il est grand temps, trois quarts de siècle après l'horreur d'Hiroshima et de Nagasaki, que la France se joigne au mouvement mondial pour l'élimination progressive et multilatérale des armes nucléaires en adhérant au TIAN. La France contribuera ainsi, comme elle l'a déjà fait pour les autres armes de destruction massive, à l'élimination de l'arme la plus destructrice inventée par l'être humain.

La prochaine étape se traduira par une campagne nationale et internationale d'actions pour gagner la signature et la ratification de ce traité par les 9 États possédant des armes nucléaires, dont la France. 68 % des Français·es y sont favorables et 76 % sont pour que la France s'engage dans le processus de désarmement nucléaire. Le gouvernement français doit annoncer le gel immédiat des programmes de modernisation des armes nucléaires en cours.